



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 23 novembre 1998**

Conseillers en exercice : 44

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :  
le 13 Novembre 1998

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 25 Novembre 1998

**Avenant n°1 au marché de fourniture de denrées alimentaires dans les  
services municipaux (lot n° 4 - viande de porc et charcuterie fraîches)**

[\[Annexe\]](#)

**Président :**

**M. Bernard BELLEC - Maire de Niort**

**Présents :**

*Adjoints :*

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, Mme Françoise GAILLARD, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

*Conseillers :*

Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, M. Michel GENDREAU, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, Mme Janine LUCAS, M. Jean PILLET, M. Frédéric ROUILLE, M. Claude VITELLINI, Mme Catherine REYSSAT, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE

**Secrétaire de séance :** Guy-Marie GUERET

**Excusés ayant donné pouvoir :**

M. Christian RIBBE donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.  
Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à M. Claude PAGES.  
Mme Madeleine CHAIGNEAU donne pouvoir à M. Gilles FRAPPIER.  
M. Jean-Michel PASSERAULT donne pouvoir à M. Patrick ARNAUD.  
Mme Christiane DRAPET donne pouvoir à M. Paul SAMOYAU.  
Mme Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à M. Jean PILLET.  
M. Hervé LAMPIN donne pouvoir à M. Pierre STEVENET.

**Excusés :**

*Conseillers :*

Mme Claire MINALI-BELLA

DELIBERATION D98485

**CONSEIL MUNICIPAL DU 23 novembre 1998**

**Affaires Scolaires**

**Avenant n°1 au marché de fourniture de denrées alimentaires  
dans les services municipaux (lot n° 4 - viande de porc et  
charcuterie fraîches)**

Monsieur Gérard GAUDUCHON, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

La Ville de Niort a passé le 12 septembre 1996, pour une durée de 3 ans, avec la société Achille Bertrand, un marché d'appel d'offres pour la fourniture de viande de porc et de charcuterie fraîches.

L'épaule cuite 1er choix DD, code 60104, proposée dans le bordereau de prix par la société Achille Bertrand est un produit qui ne convient pas qualitativement. Par ailleurs, tous les produits commandés à la société Achille Bertrand sont de bonne qualité.

La société Achille Bertrand propose une épaule cuite de qualité supérieure sous le code 60112 à un prix plus élevé.

Les prix sont établis en affectant un coefficient multiplicateur fixe à la cotation moyenne mensuelle des porcs du MIN de Rungis. L'ajustement des prix se fait tous les mois selon cette cotation.

Le coefficient de l'épaule cuite 60104 est de 2,116 et celui de l'épaule cuite 60112 est de 4,05.

Ce coefficient annule et remplace le précédent jusqu'à expiration du marché le 31 août 1999.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- autoriser M. Le Maire à signer l'avenant n° 1 au marché de viande de porc et de charcuterie fraîches permettant de tenir compte de cette augmentation.

Les crédits correspondants sont prévus au chapitre 921 - 1831, article 60623.

#### **LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort  
Bernard BELLEC  
L'Adjoint Délégué

Gérard GAUDUCHON

[Ordre du jour](#)